

Et ensuite...

L'aboutissement d'une étude de zone ne se limite pas à un rapport sur l'analyse de l'état de l'environnement et l'évaluation des risques liés aux activités identifiées. Il doit se décliner en propositions de mesures concrètes de prévention et de gestion afin de maintenir ou retrouver une situation satisfaisante (état des milieux et/ou risques sanitaires). Ces mesures doivent aussi assurer la protection et le suivi des populations éventuellement concernées : réduction des émissions, surveillance environnementale, restrictions d'usage, prise en charge sanitaire, etc.

Le COS propose les actions jugées pertinentes, dont la mise en œuvre sera confiée aux acteurs compétents (DREAL, ARS, opérateurs, collectivités...).

Les actions de communication entre parties prenantes peuvent avoir plusieurs objectifs, et se dérouler en plusieurs sessions étalées dans le temps :

- en amont : recueillir les inquiétudes et attentes des populations, au sujet d'une situation jugée alarmante et informer du lancement de l'étude de zone, de ses objectifs et de son contenu ;
- pendant l'étude : présenter les résultats de l'étude au fur et à mesure de l'avancée des travaux ;
- en aval : annoncer les mesures de gestion proposées et prévues, vérifier leur faisabilité, présenter les mesures mises en œuvre et démontrer leur efficacité.

Une fois l'étude de zone en elle-même achevée, il est vivement recommandé de maintenir le COS (ou une autre instance adaptée) pour :

- suivre la mise en œuvre des mesures de gestion qui ont été proposées ;
- suivre ou coordonner le plan mutualisé de surveillance éventuellement mis en place et en communiquer les résultats ;
- lancer toute autre étude pertinente a posteriori dans la zone ;
- assurer la conservation et la diffusion des informations recensées et des résultats de l'étude.

Le guide INERIS 2011 pour la conduite d'une étude de zone, réalisé à la demande du Ministère en charge de l'Ecologie (MEDDTL, Direction Générale de la Prévention des Risques) avec la contribution de la Direction Générale de la Santé dans le cadre d'un groupe de travail ad hoc, est disponible sur www.ineris.fr.

Vos contacts à l'INERIS

Vincent GRAMMONT (vincent.grammont@ineris.fr)

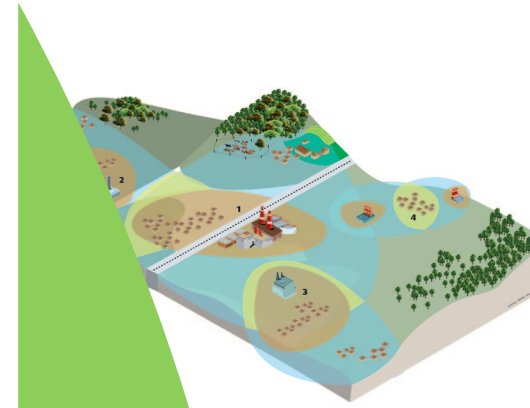
Céline BOUDET (celine.boudet@ineris.fr)

N'oubliez pas vos relais de terrain et vos acteurs locaux : les Agences Régionales de Santé (ARS), les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), les Secrétariats Permanents pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI), etc.

- [1] Haut Conseil de la Santé Publique, 2010 : Évaluation des risques sanitaires dans les études de zone - utilité, lignes méthodologiques et interprétation
- [2] INERIS, 2011 : Guide pour la conduite d'une étude de zone (INERIS-DRC-11-115717-01555B)
- [3] Disponible sur les sites des ministères en charge de l'environnement et de la santé
- [4] INERIS, 2009 : Retour d'expérience sur l'évaluation des risques sanitaires dans le cadre des études de zone (INERIS-DRC-09-94882-00284A)
- [5] Ministère en charge de l'environnement, 2007 : La démarche d'Interprétation de l'État des Milieux
- [6] InVS 2000 : Guide pour l'analyse du volet sanitaire des études d'impact
- [7] INERIS, 2003 : Guide sur l'évaluation des risques sanitaires dans les études d'impact des installations classées pour la protection de l'environnement,

INERIS

maîtriser le risque
pour un développement durable



Guide pour la conduite d'une étude de zone

Qu'est-ce qu'une étude de zone ?

Une « étude de zone », telle que développée dans le guide de l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS, 2011^[2]), est une démarche d'évaluation :

- des impacts des activités humaines sur l'état des milieux,
- des risques sanitaires inhérents pour les populations.

Elle est conduite sur un territoire appelé « zone » afin d'identifier et de hiérarchiser des actions, pour prendre en charge et maîtriser ces risques ou impacts.

Les enjeux inclus dans une étude de zone sont essentiellement liés à l'environnement et aux populations. L'étude de zone peut constituer l'un des éléments d'une analyse plus globale, qui prendrait en compte d'autres composantes du territoire étudié : économiques, sociales, sanitaires etc.

Les enjeux d'une étude de zone

L'état de l'environnement est rarement homogène sur l'ensemble d'un territoire et les individus sont donc souvent exposés à des risques différents. Les zones où se concentre une surexposition à des facteurs environnementaux sont qualifiées de points noirs environnementaux. Elles doivent être identifiées afin de mieux cibler les actions des pouvoirs publics.

Un des objectifs du deuxième Plan National Santé Environnement (PNSE2^[3]) est la lutte contre ces points noirs environnementaux. L'action 32 du PNSE2 prévoit « d'identifier d'ici 2013 les principales zones susceptibles de présenter une surexposition de la population et réduire les niveaux de contamination, assurer leur surveillance environnementale, ... ».

L'étude de zone est un des outils permettant de répondre à cet objectif. Il s'agit d'un instrument d'appui à la gestion, utile pour engager une concertation entre les différents acteurs de la zone : administrations, collectivités, opérateurs privés et populations, etc.

Pourquoi conduire une étude de zone ?

Le lancement d'une étude de zone doit être précédé d'un diagnostic initial et de la formulation de la question (phases clé d'une analyse de zone), qui identifient les besoins et attentes des acteurs locaux, les enjeux et la finalité de l'étude. Pour être utile et pertinente, une étude de zone doit apporter des réponses aux préoccupations des parties prenantes et proposer des mesures de gestion adaptées. C'est un outil d'aide à la décision qui doit aboutir à des propositions concrètes.

INERIS

maîtriser le risque
pour un développement durable



Les objectifs détaillés de chaque étude doivent être adaptés aux attentes des acteurs ; ils sont variables en fonction du contexte local et de l'utilité attendue de l'étude.

Un premier retour d'expérience (INERIS, 2009^[4]) montre qu'une étude de zone fait généralement suite à l'observation ou à la perception d'impacts environnementaux ou sanitaires dans un territoire donné.

Les études de zone conduites à ce jour ont surtout cherché à répondre à trois questions :

- Q1 - L'état des milieux dans la zone est-il satisfaisant, c'est à dire compatible avec les usages constatés (présents) ou prévisibles (futurs) du territoire ?
- Q2 - Le cumul des pollutions constatées (ou prévisibles) peut-il conduire à un risque préoccupant pour la santé des populations dans la zone ?
- Q3 - Quelles sont les actions qui peuvent être mises en œuvre afin de préserver ou retrouver un état satisfaisant des milieux (compatible avec les usages), et diminuer le cas échéant le niveau de risque ou d'impact pour la santé des populations ?

Comment organiser le pilotage d'une étude de zone ?

L'étude de zone est une démarche collective qui implique administrations, opérateurs publics ou privés, élus et membres de collectivités territoriales, associations, personnalités qualifiées, prestataires, etc. C'est pourquoi sa gouvernance doit être assurée par un Comité d'Orientation Stratégique (COS), qui est le lieu de la concertation entre les parties prenantes. Le COS garantit la transparence des travaux, qu'une charte de fonctionnement peut organiser. La communication entre les membres du COS et en direction des populations concernées doit être particulièrement soignée. Le COS veille à l'adhésion de tous sur le programme de travail. Celui-ci définit la conception et la planification de l'étude, et les prescriptions pour chaque phase y sont déclinées dans des clauses techniques qui précisent le travail à réaliser. Les premiers travaux techniques du COS portent sur l'identification :

- des principaux enjeux humains et environnementaux sur le territoire ;
- des contours de la zone ; cette dernière se caractérise en effet par la proximité de sources de pollution variées et d'enjeux potentiellement exposés dans un espace solidaire. La définition des contours d'une zone est le résultat d'une démarche itérative.

Quelles sont les sources à considérer ?
Contrairement aux études « mono-sites », les études de zone prennent en compte la diversité des sources et le cumul de leurs émissions dans l'environnement. Elles évaluent ainsi l'exposition cumulée des populations et la part attribuable aux différents émetteurs : transports, industries, agriculture, chauffage urbain, etc. Il faut également rechercher dans le passé les sources dont l'impact perdure sur la zone d'étude, le plus souvent par la pollution persistante des sols.

Comment se déroule une étude de zone ?

Le guide INERIS (2011) présente pour l'étude de zone une démarche intégrée qui aboutit à l'analyse de l'état de l'environnement et/ou à la caractérisation des risques sanitaires. Elle s'appuie sur les méthodes existantes d'Interprétation de l'État des Milieux (IEM) et d'Évaluation des Risques Sanitaires (ERS), présentés dans les guides spécifiques du Ministère en charge de l'environnement, (2007^[5]), de l'InVS (2000^[6]) et de l'INERIS (2003^[7]).

Le guide insiste sur les préalables essentiels à l'analyse que sont la définition du schéma conceptuel d'exposition et le diagnostic de l'état des milieux.

Enfin, cette démarche doit permettre d'identifier et de hiérarchiser des mesures de gestion pertinentes pour la prévention ou la gestion des risques chroniques.

La démarche se décline en cinq phases.

Phase 1 : État des lieux, Définition du schéma conceptuel des expositions

Le schéma conceptuel décrit les sources de polluants, les transferts liés aux milieux environnementaux et à leurs usages. Il recense les populations exposées du fait de leurs modes de vie, de leur vulnérabilité et localisations. Il est construit à partir de l'inventaire des informations disponibles sur chacun de ces éléments.



Phase 2 : Modélisation de la dispersion atmosphérique et des transferts

La modélisation vient en complément des mesures dans l'environnement, incontournables dans le contexte des études de zone, mais ne les remplace pas. Elle apporte les premiers éléments pour la hiérarchisation des sources, polluants et milieux pertinents en vue d'évaluer l'exposition des populations. Elle aide à affiner le contour de la zone d'étude et à choisir l'emplacement des points de prélèvements pour les campagnes de mesures à prévoir ultérieurement.

Phase 3 : Diagnostic de l'état des milieux

Les mesures dans l'environnement sont le seul moyen d'évaluer, au moment de l'étude, l'état réel des milieux. Ceci pour caractériser ensuite l'exposition cumulée des populations liée à l'ensemble des sources locales et au bruit de fond. Cette nécessité a été démontrée par le retour d'expérience de l'INERIS sur les premières études de zone^[4]. Lorsque des campagnes de mesures sont nécessaires, celles-ci doivent être conçues :

- sur la base du schéma conceptuel d'exposition, des résultats de la modélisation et des autres informations disponibles,
- dans l'optique d'en exploiter les résultats pour l'analyse de l'état de l'environnement et l'évaluation quantitative des risques.

Phase 4 : Analyse de l'état actuel de l'environnement

L'état actuel des milieux est qualifié sur la base des concentrations représentatives du bruit de fond local d'une part, et des valeurs de gestion (réglementaires ou non) d'autre part. Cette interprétation permet d'identifier parmi les milieux impactés, ceux qui :

- ne nécessitent aucune action particulière, c'est-à-dire permettant une libre jouissance des usages constatés sans exposer les populations à des risques préoccupants ;
- peuvent faire l'objet d'actions simples de gestion pour rétablir la compatibilité entre l'état des milieux et les usages constatés ;
- nécessitent la mise en place d'un plan de gestion complexe.

Cette phase permet également de conclure sur la nécessité ou non d'une évaluation quantitative des risques sanitaires ciblée sur les substances, milieux et enjeux pertinents.

Phase 5 : Caractérisation des expositions et des risques sanitaires

Dans une étude de zone, la caractérisation des expositions et des risques sanitaires apporte les éléments pertinents pour :

- identifier les substances auxquelles les populations peuvent être exposées à des niveaux préoccupants pour leur santé ;
- identifier et hiérarchiser les voies d'exposition et les populations concernées ;
- comparer et hiérarchiser les contributions respectives aux risques des sources, polluants et/ou milieux de transfert ciblés.

La comparaison des risques attribuables permet ainsi de hiérarchiser les mesures de gestion envisagées et d'anticiper leur efficacité.

L'ensemble des résultats de chaque phase est présenté sous forme de tableaux et de cartes. L'usage des Systèmes d'Information Géographique (SIG) est particulièrement recommandé.

Les études de zone : les grands chantiers

Plusieurs études à l'échelle d'une zone ont déjà été réalisées entre 2004 et 2010 à Calais (Pas-de-Calais), Dunkerque (Nord), Carling (Moselle), Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), Lacq (Pyrénées-Atlantiques), Lavéra (Bouches-du-Rhône), Port Jérôme (Seine-Maritime), la presqu'île d'Ambès (Gironde). Certaines de ces études de zone sont mises à jour régulièrement par la réalisation de campagnes de surveillance dans l'environnement.

Trois nouvelles études de zone ont été engagées en 2010. Elles concernent le Pays roussillonnais (Isère), le Hainaut (Nord) et la Vallée de Seine (Yvelines). D'autres zones géographiques ont été identifiées par les régions dans le cadre des travaux d'élaboration des Plans Régionaux Santé Environnement et feront éventuellement l'objet d'études de zone.